

VUFFLENS-LA-VILLE

N°3
JUILLET 2025

BULLETIN D'INFORMATIONS OFFICIELLES



TABLE DES MATIERES

01	CONSEIL COMMUNAL	P. 3-4
02	COMMUNICATIONS DES MUNICIPALS	P. 5-14
03	INFORMATIONS OFFICIELLES	P. 15-17
04	PECC	P. 18-24
05	CULTURE	P. 25
06	VIE LOCALE	P. 26-30
07	SOCIETES LOCALES	P. 31-37
08	INFORMATIONS	P. 38-48

Prochaines séances du Conseil communal :

- ♦ 8 octobre 2025, à la grande salle
- ♦ 10 décembre 2025, à la grande salle



CONSEIL COMMUNAL

Reflets du Conseil communal

SÉANCE DU 18 JUIN 2025

Cette deuxième séance de l'année marque la fin du mandat de Mme Stéphanie Reda à la présidence du Conseil communal de Vufflens-la-Ville. Après trois années consacrées à l'exercice de cette fonction exigeante et enrichissante, elle cède le relais à M. Yves Trottet, qui lui succédera à compter du 1^{er} juillet 2025.

Nous adressons à M. Yves Trottet nos vives félicitations pour son élection et lui souhaitons une cordiale bienvenue à la présidence de notre organe délibérant.

Une ultime fois, la Présidente sortante a eu l'honneur de procéder à l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal en la personne de M. Roger Weissbrodt et de l'accueillir au sein du Conseil. Ce dernier remplace M. Simon Olivetta, qui a démissionné avec effet immédiat au 3 mai 2025. Une autre démission, celle de Mme Armelle Saunier, a également été annoncée au 30 juin 2025. Son remplacement par le prochain « vient-ensuite » est prévu pour la séance du mois d'octobre.

La Municipalité a ensuite diffusé ses communications publiées dans le présent bulletin.

Préavis municipaux

L'ordre du jour s'est poursuivi avec l'analyse du préavis municipal intitulé « **Demande d'investissement pour une étude de faisabilité sur l'aménagement des zones d'utilité publique en Bovon et en Marteley dans le cadre d'une démarche participative** », qui faisait suite, notamment, à la discussion ouverte lors de la séance du mois de mars dernier. Chargée d'étudier et de rapporter sur cet objet, la commission *ad hoc* a recommandé, à l'unanimité, d'amender la proposition municipale en excluant l'implication d'un tiers du pilotage de l'étude de faisabilité et en renonçant à sa participation financière, dans un souci d'éviter toute forme de conflit d'intérêts. Après avoir été mis en discussion et débattu, l'amendement a été soumis à l'approbation du Conseil, qui l'a accepté à une large majorité. Puis, c'est le préavis municipal amendé qui a été voté et approuvé à une large majorité. Précisons que la Commission des finances (COFIN) a également donné son accord sur la prise en charge totale du crédit d'étude, soit CHF 21'000.-.

Le crédit de CHF 21'000.- sera financé par prélèvement sur les liquidités courantes et comptabilisé sur le compte « Honoraires et prestations de services ». Il sera amorti sur une période de 10 ans.

C'est ensuite le préavis municipal « **Rapport de gestion & comptes 2024** » qui a retenu l'attention du Conseil. Accepté à une large majorité, ledit préavis a été analysé, d'une part, par la Commission de gestion (COGEST) pour l'examen de la gestion 2024 et, d'autre part, par la Commission des finances (COFIN) pour les comptes de l'année écoulée. Relevons que chacune des deux commissions de surveillance a soutenu, à l'unanimité, le préavis au travers de conclusions favorables.

La COGEST s'est ainsi focalisée sur quatre thématiques : la gestion de la police des constructions, la gestion des mandats, la sécurité publique et la production photovoltaïque. Sur ces sujets, huit recommandations ont été émises par les commissionnaires à l'égard de l'Exécutif.

Les comptes bénéficiaires sont, à nouveau, une bonne nouvelle pour la Commune et traduisent une situation financière saine. Le résultat de l'exercice 2024 présente un excédent de revenu de CHF 10'231.60. La marge brute d'autofinancement est positive de CHF 206'611.-. Après attributions ou prélèvements habituels aux fonds de réserve et fonds affectés, la marge nette d'autofinancement est positive de CHF 27'505.-. La COFIN a, en outre, formulé plusieurs remarques, qui ont été favorablement accueillies par la Municipalité et dont les adaptations seront réalisées pour le prochain arrêté comptable.

CONSEIL COMMUNAL

L'organe délibérant s'est finalement penché sur le dernier préavis porté à l'ordre du jour lié à la « **Réfection du revêtement bitumineux du trottoir et de la chaussée de la route du Moulinet** », assurant la sécurité, la robustesse et la pérennité de ce tronçon, par endroits, vieillissant. Soutenue par les rapports aux conclusions positives de la commission *ad hoc* et de la COFIN, l'assemblée a approuvé, à l'unanimité, la proposition municipale. Il a donc été décidé que le crédit de CHF 536'000.- sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché ou par prélèvement sur les liquidités courantes. Un prélèvement de CHF 264'374.40.- sera réalisé sur le fonds de réserve « Rénovation des routes » et le montant des charges annuelles d'amortissement de CHF 7'000.- sera comptabilisé sur le compte « Amortissement réfection de la route du Moulinet ». L'amortissement du montant de CHF 271'000.- se fera sur une période de 40 ans.

Les travaux débiteront à la fin de l'été.

Elections statutaires du mois de juin

Comme habituellement, le renouvellement de la composition du Bureau du Conseil ainsi que des commissions permanentes, pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026, a eu lieu.

Les membres du Bureau ont été élus tacitement par acclamation : M. Yves Trottet, Président ; M. Laurent Corbaz, 1^{er} Vice-président ; Mme Fanny Allienne, 2^e Vice-présidente ; MM. Cédric Boss et Vu Tran, scrutateurs ainsi que Mme Diana Duperrut et Marc Zosso, vice-scrutateurs.

Pour la COFIN, c'est M. Alex Lussignoli, seul candidat au siège laissé vacant, qui a été élu tacitement par acclamation. La Commission est ainsi composée de : M. Jean-Claude Bersier, président ; M. Joseph Vanderweckene, M. Patrick Vigouret, M. Jean-Paul Carrard et M. Alex Lussignoli.

Quant à la COGEST, ce sont Mme Stéphanie Reda et M. Roger Weissbrodt, seuls candidats aux deux sièges laissés vacants, qui ont été élus tacitement par acclamation. La Commission est ainsi composée de : M. Hervé Bandini, président ; Mme Fanny Allienne, M. Dean Gocevski, Mme Stéphanie Reda et M. Roger Weissbrodt.

Les autres commissions n'ayant demandé aucun changement, elles ont été reconduites tacitement.

La Minute des délégués

Selon la pratique établie, les délégués des commissions et associations intercommunales ont fait un bref point de situation au Conseil. Ainsi, les rapports des organes de l'AIEV, l'ASiCoPe, l'ASiVenoge, l'AJERCO ainsi que de la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle ont été présentés et discutés.

En fin de séance, c'est avec émotion que Mme Stéphanie Reda a conclu son mandat en remerciant les membres de l'Assemblée et de la Municipalité pour leur bienveillance et leur soutien durant ses trois années à la tête du Législatif. Que de chemin parcouru depuis cette première séance présidée le 12 octobre 2022, marquée par deux préavis refusés, une interruption de séance et une ambiance pour le moins électrique !

Au nom de toutes et tous, un grand merci, sincère et collectif, Madame la Présidente ! Nous nous réjouissons de vous retrouver « de l'autre côté de la table ».

La séance s'est terminée autour d'un agréable apéritif offert par la Municipalité.

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public. Elles auront lieu les mercredis 8 octobre et 10 décembre 2025, à 20h à la Grande salle.

Les documents de séance se trouvent sur le site Internet communal. Rappelons que le PV du 18 juin 2025 sera mis en ligne après adoption par le Conseil communal dans sa séance du 8 octobre 2025.

Le Bureau du Conseil
conseil.communal@vufflens-la-ville.ch

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX



Olivier Duperrut, Syndic

Personnel

La Municipalité tient à remercier chaleureusement M. Jean-Daniel Quiblier qui est venu en appui à notre boursière, Mme Nicole Coronel du 3 décembre 2024 au 4 avril 2025.

Durant cette période, il a apporté un soutien précieux à la bonne marche de notre Administration dans sa fonction de boursier adjoint. Son professionnalisme, sa collaboration efficace avec Mme Coronel et l'équipe de l'Administration, ainsi que sa disponibilité appréciée de tous, ont permis d'assurer la continuité du service tout en contribuant à moderniser et remettre à jour nos méthodes de travail.

Aujourd'hui, la bourse communale fonctionne sur des bases modernisées, avec des outils et des procédures fonctionnelles.

Nous comptons désormais sur notre boursière, Mme Coronel, pour assurer pleinement les tâches liées à sa fonction dans ce nouveau cadre de travail optimisé.

Projet de loi sur les Communes (Vaud)

Le canton de Vaud souhaite moderniser sa Loi sur les Communes, en vigueur depuis 1956. L'objectif annoncé est ambitieux.

Une réforme d'ampleur, visant à adapter les communes aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs principaux de la réforme :

Le Conseil d'État propose une révision complète visant à :

- * Renforcer l'autonomie communale (du moins dans l'intention),
- * Clarifier les rôles entre la Municipalité et le Conseil communal,
- * Instaurer des instruments modernes de pilotage (programme de législature, plan d'investissements),
- * Favoriser la coopération intercommunale.

Un projet de modernisation qui suscite des attentes, mais aussi des inquiétudes légitimes.

Les réactions et les réserves des associations communales :

UCV – Union des Communes Vaudoises

Notre commune est membre de l'UCV, qui :

- * Salue l'orientation générale du projet,
- * Dénonce toutefois une surcharge administrative et une autonomie amoindrie dans la pratique,
- * Recommande d'adapter le projet à la diversité des Communes du canton.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

AdCV – Association des Communes Vaudoises

- * Accueille favorablement l'intention de réforme,
- * Critique une approche jugée trop uniforme et technocratique,
- * Appelle à davantage de souplesse, notamment pour les petites Communes.

Association Autonomie Communale

Notre commune a rejoint cette association, qui regroupe des syndics et élus de terrain, et qui :

- * Défend une autonomie locale pleine et entière,
- * Met en garde contre les effets pervers de la réforme : surcharge de travail, démotivation des élus, fusions non désirées,
- * Déploie un glissement vers une gouvernance centralisée.

Comme l'expriment ses membres : « On nous promet l'autonomie, mais on nous livre un protocole de contrôle. Nos réalités ne sont pas celles des grandes villes. »

Vers une contre-proposition constructive

La critique est claire : une réforme, oui, mais pas à n'importe quel prix. Les Communes réclament un projet co-construit, adapté à la taille, au fonctionnement et à la proximité qui fait la richesse de nos institutions locales.

Conclusion

Il est essentiel que notre Commune fasse entendre sa voix dans ce débat. Si la réforme porte des intentions pertinentes, elle ne doit pas se traduire par un carcan rigide, difficilement applicable au quotidien des Communes de terrain.

Notre engagement est clair : défendre une réforme réaliste, équitable et respectueuse de l'identité communale.

Vous avez pu lire dans les colonnes de la presse que le Conseil d'État repousse la réforme.

Lors de l'assemblée de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), qui s'est tenue le 7 juin dernier à Champagne, la présidente du gouvernement cantonal, Mme Christelle Luisier, a reconnu que l'agenda initial de la réforme était... peut-être un peu trop serré. Le délai de mise en œuvre, fixée au 1er juillet 2026, juste après les élections communales, est désormais jugé irréaliste.

Sensibilisation à la cybercriminalité auprès de nos aînés

La Municipalité a récemment lancé une campagne de prévention à l'attention des aînés, diffusée sous forme d'une lettre d'information accompagnée de flyers.

Cette action vise à sensibiliser nos seniors aux arnaques numériques les plus fréquentes, notamment :

- * Les faux amoureux (arnaques sentimentales),
- * Les faux techniciens (services d'assistance frauduleux),
- * Les faux policiers ou banquiers.

Le courrier, accompagné de flyers, fournit **des conseils simples et concrets** pour éviter de tomber dans le piège.

Cette campagne s'accompagne d'un **rappel essentiel : la prudence est votre meilleure protection.**

En cas de doute ou de problèmes : ne rien transmettre et appeler immédiatement le 117.

En espérant que cette initiative contribuera à mieux protéger nos aînés, nous poursuivrons nos efforts pour les accompagner face aux risques numériques croissants.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

Contrat de travail pour la secrétaire du Conseil communal

Lors de la dernière séance, une demande a été faite concernant la rémunération de la secrétaire du Conseil communal. Plus précisément, il s'agissait d'étudier la possibilité de passer d'une rémunération horaire à un contrat fixe avec salaire mensuel.

La Municipalité a analysé cette proposition. Conformément à l'article 29 de la Loi sur les Communes, une telle modification ne peut être décidée simplement par voie budgétaire. Elle nécessite l'établissement d'un préavis, l'examen par une commission, puis un vote formel du Conseil.

Afin de traiter cette question dans une vision d'ensemble et d'assurer la cohérence avec les autres fonctions rémunérées, la Municipalité a décidé de reporter cette éventuelle adaptation à la prochaine législature. Elle sera intégrée dans le préavis municipal relatif à la rémunération des Autorités communales pour la période 2026–2031.

Poste mobile de gendarmerie

Le 4 mai, le poste mobile de la gendarmerie d'Echallens a effectué sa présence trimestrielle sur le territoire communal.

Dans le cadre de leurs missions de proximité et, à la demande de la Municipalité, les agents présents ont été invités à effectuer une ronde aux abords de l'école.

Cette démarche visait des actions de prévention, voire de répression en cas de comportements inadéquats des parents, grands-parents ou autres accompagnants. Ces comportements contreviennent aux recommandations formulées chaque année par la Municipalité, diffusées sous forme d'une lettre, à chaque rentrée scolaire, afin de garantir la sécurité des écoliers aux abords de l'établissement.

La Municipalité remercie la gendarmerie pour sa collaboration et rappelle son engagement continu pour la sécurité des enfants dans les zones scolaires. Cette présence s'inscrit en complément des actions régulières menées par notre agent de sécurité communal, présent pour assurer le respect des règles de circulation et veiller à la sécurité des abords de l'école.

Préavis à venir

Lors de la séance du 8 octobre 2025, la Municipalité souhaite vous présenter les préavis suivants :

- * Arrêté d'imposition 2026.
- * Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré.
- * Réfection de l'éclairage public : ajout d'un système d'autogestion (Complément au Préavis n° 12/2024).
- * Taxes déchets 2025 : une action sociale en exonérant la taxe unique 2025.
- * Grand-Rue et Carrefour du Cuvilliard – changement de la conduite d'eaux claires, réfection complète de la route et du trottoir, amélioration de la sécurité routière dans la Grand-Rue et au carrefour du Cuvillard.

Dans un souci de coordination optimale avec les Autorités cantonales, le traitement du présent préavis est reporté au Conseil du mois de décembre, dans l'attente de recevoir les réponses de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes). Ces éléments sont indispensables pour définir la marche à suivre et garantir une planification conforme aux exigences techniques et réglementaires en vigueur.

Ce projet est important pour la Municipalité, car il vise à garantir une meilleure sécurité au carrefour du Cuvillard, tout en améliorant durablement la qualité des infrastructures routières dans ce secteur stratégique de la Commune.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

Merci Stéphanie

Présidente du Conseil communal de Vufflens-la-Ville (juin 2022–juin 2025)

Madame la Présidente, chère Stéphanie,

Au terme de ton mandat de trois années à la présidence du Conseil communal de Vufflens-la-Ville, le moment est venu de te témoigner notre reconnaissance pour le travail accompli.

Exercer la fonction de présidente, c'est assumer une grande responsabilité : garantir la qualité des débats, veiller au respect des règles démocratiques, et assurer la bonne tenue de notre institution. Tu as relevé ce défi avec sérieux, calme et engagement.

Tout au long de ton mandat, tu as su faire preuve d'une écoute attentive, d'un esprit de conciliation et d'une volonté constante de maintenir un dialogue respectueux entre les membres du Conseil. Tu as dirigé nos séances avec clarté et fermeté, sans jamais perdre de vue la dimension humaine – essentielle – de ta mission.

Mais au-delà de la gestion des séances, tu as aussi proposé et concrétisé des initiatives constructives. On retiendra notamment l'organisation d'une séance du Conseil communal dans la salle du Parlement vaudois à Lausanne : un moment fort et enrichissant, qui a renforcé la cohésion du Conseil tout en élargissant notre compréhension du fonctionnement démocratique à l'échelle cantonale.

Ton attachement aux valeurs de durabilité, de transparence et de responsabilité a nourri ta manière d'agir. Grâce à toi, un climat de travail apaisé où la pluralité des opinions pouvait s'exprimer librement et trouver des chemins d'entente.

Ce soir, tu diriges ton dernier Conseil en tant que Présidente, même si ton mandat officiel se poursuit jusqu'au 30 juin. Tu quittes la place centrale de la table, mais tu restes pleinement parmi nous, investie et engagée en tant que conseillère. Et c'est une vraie chance de pouvoir continuer à bénéficier de ton expérience.

J'en profite, au nom de toutes et tous ici présents, pour te dire simplement et sincèrement : merci, Madame la Présidente, Merci, Stéphanie.

Et puisque chaque fin de mandat est aussi un nouveau départ, nous avons le plaisir d'adresser tous nos vœux de réussite à Monsieur Yves Trottet, nouveau président du Conseil communal. Nous lui souhaitons de s'épanouir pleinement dans cette fonction exigeante, mais ô combien enrichissante. À lui maintenant de faire vivre cette responsabilité avec sa propre vision, dans la continuité des actions déjà entreprises, tout en y apportant son souffle et son regard personnels.

Syndic

Duperrut Olivier



Hans Wehrli, Municipal

Informatique

La société Ofisa Informatique SA est notre nouveau prestataire informatique.

Notre Commune utilise le logiciel de gestion BDI, entièrement développé par Ofisa informatique, répond aux besoins des petites et moyennes communes. Ofisa garantit un haut niveau de sécurité avec la mise en place de la double authentification.

Site internet

Mise en place d'un moteur de recherche via Google sur le site Internet de la Commune en collaboration avec la société Inétis SA.

Déchets – Déchetterie

La nouvelle ressourcerie intercommunale est ouverte les mercredis et les samedis chez Valorsa SA. Cette information a été communiquée dans le BIOV d'avril et sur le site Internet.

Collecte des bouteilles réutilisables : Bientôt à la DGPPV ?

DGPPV => Déchetterie Gollion – Penthaz – Penthaz – Vufflens-la-Ville.

Réutilisation des bouteilles usagées après procédé de nettoyage.

Dans une démarche d'économie circulaire, Valorsa se lance dans la collecte des bouteilles réutilisables afin qu'elles soient lavées et réutilisées plutôt que recyclées. Cette initiative débutera en collaboration avec la brasserie Dr. Gab's, qui lave et réutilise ses bouteilles depuis 2001. L'initiative est proposée sur l'ensemble du périmètre sur la base du volontariat. La démarche est gratuite.

Valorsa souhaite mettre en place des caisses de collecte Dr Gab's à la déchetterie à côté de la benne de verre (ancien emplacement de la ressourcerie).

Les 4 Communes ont répondu favorablement à cette démarche.

Le coup de balai

Le traditionnel coup de balai s'est déroulé le samedi 29 mars sous un ciel gris mais sans pluie. Cette journée n'a pas d'autre but que de faire une bonne action, inciter et sensibiliser la population à participer à cette opération cantonale de ramassage des déchets. Après le café-croissant au restaurant Le Martele, briefing aux participants équipés de gilets de sécurité jaunes, distribution du matériel (gants, pinces ramasse-déchets et sacs poubelles de 35 litres), formation des groupes, et départ dans les secteurs de Vufflens-la-Ville et alentours pour collecter les déchets laissés à l'abandon. Le résultat du ramassage est éloquent : 70 kilos de déchets en moins de 2 heures ! La Municipalité remercie les 30 participants, petits et grands pour leur engagement sans faille. Après l'effort, le réconfort. Retour au Martele pour une photo de groupe suivi d'un moment de partage et de convivialité autour d'un apéro dînatoire. La Municipalité salue la bonne humeur et la bonne ambiance qui a régné durant cette journée. La Municipalité se réjouit de renouveler cette action et vous donne rendez-vous en 2026.



Michel Gruaz, Municipal

Domaine de l'eau

La réfection des 2 cuves du réservoir pour le compte de l'EIEVMV est terminée. L'état de la chape et la conception du surbéton ont réservé bien des surprises lors de cette réfection. Malgré tout le coût des travaux s'avère en adéquation avec le préavis.

La pose de la deuxième conduite d'alimentation de Villars-Ste-Croix est à bout touchant, La météo favorable a permis un excellent déroulement des travaux.

Remplacement de la conduite route de Bovon 14-30

Les travaux avancent normalement mais les conduites supplémentaires à poser pour le compte de la Romande Energie ont pour conséquence une durée accrue de ceux-ci. La Municipalité remercie les bordiers pour leur compréhension.

Mobilité

Lors d'une récente rencontre avec les CFF nous avons appris que le P+R sera mis à l'enquête prochainement, tandis que les travaux se dérouleront de janvier à juillet 2026. Quant à la mise en conformité LHand de la gare une séance est planifiée avec les CFF en septembre prochain.

Curage des drainages et conduites privées

Nous allons insérer un petit article dans le BIOV afin de rappeler aux propriétaires privés l'intérêt de procéder, tous les 5 ans environ, à un curage des drainages et conduites d'eaux claires et d'eaux usées privés. Le calcaire des eaux claires constitue le plus grand risque d'obturation des canalisations.

Cimetière

Des vols d'objets funéraires dans les cimetières vaudois ont été commis depuis le début du mois de mai 2025, dont certains très proches de chez nous. Les polices vaudoises demandent à la population de contrôler les tombes de leurs proches, de leur signaler tous vols d'objets funéraires et de déposer une plainte pénale.



Pascal Berchier, Municipal

Remise en état suite aux travaux des chemins d'amélioration foncière (AF)

Point de situation sur le dossier des chemins d'amélioration foncière (AF) et les mesures correctives décidées à la suite des constats réalisés sur le terrain.

Lors de la réception des travaux en fin d'année, plusieurs irrégularités ont été relevées et consignées dans le procès-verbal établi en présence de l'entreprise, de la Commune et du bureau Chevalier, notre mandataire technique.

Face à ces constats, la Commune a engagé des démarches auprès de l'entreprise adjudicataire en vue de corriger les malfaçons identifiées. Celles-ci ont débuté par un courrier, suivi d'un entretien visant à clarifier les problèmes rencontrés et à convenir des solutions à mettre en œuvre.

Une rencontre a ainsi été organisée le 14 avril 2025, dans les locaux de l'Administration communale en présence des parties concernées.

Lors de cette réunion, les griefs ont été exposés en détail. Une visite sur le terrain a ensuite permis d'illustrer concrètement les non-conformités observées.

À l'issue de ces échanges, l'entreprise a reconnu plusieurs écarts d'exécution, notamment des surlargeurs de chemins et des défauts localisés dans la pose des enrobés.

Fin mai, l'entreprise en charge des travaux a confirmé par écrit son engagement à effectuer les travaux de mise en conformité, à sa charge exclusive. Un planning d'intervention sera établi de manière à limiter autant que possible les perturbations.

Nature des interventions prévues:

1. Surlargeur des chemins

- * Sciage des enrobés pour ramener les largeurs aux dimensions convenues, avec une priorité donnée aux secteurs les plus problématiques.
- * Réfection du revêtement bitumineux sur les tronçons concernés, notamment là où l'eau stagne après la pluie.

Pour garantir une exécution rigoureuse, le géomètre mandaté procédera à une implantation précise des lignes de sciage ainsi qu'à l'implantation de l'axe et des bords de la chaussée.

2. Reprise des banquettes

La remise en état des banquettes se fera selon la méthode proposée par l'entreprise, à savoir par broyage, conformément au modèle présenté et validé lors de la séance du 14 avril.

3. Coordination et suite du dossier

- * Une visite sur site a été effectuée le 17 juin en présence des dites parties, afin de valider les emprises et organiser la coordination des travaux.
- * Le planning détaillé des interventions va nous parvenir prochainement et des informations à ce sujet figureront dès que possible sur le site Internet de la commune.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

La Municipalité veille à ce que les travaux correctifs soient menés dans les meilleurs délais, avec exigence et précision. L'objectif est non seulement de remédier aux défauts constatés, mais surtout de garantir des chemins durables, fonctionnels et conformes.

Salle de sport

Afin de récupérer la totalité des subventions pour les travaux d'isolation de la toiture de la salle de sport, nous nous devons de poser des panneaux solaires sur la partie plate et au-dessus de l'appartement. Aujourd'hui, la totalité des panneaux est posée. L'onduleur supplémentaire est raccordé, ce qui fait que toute l'installation est fonctionnelle.

Contrôles radar

Depuis le début de l'année, trois contrôles de vitesse ont été effectués à la Grand-Rue par la Gendarmerie. Le taux d'infraction est toujours plus élevé à Vufflens-la-Ville, jusqu'à 5 %, que le taux cantonal pour les périodes analysées.

Journée de la Bonne Action Coop

La journée de la Bonne Action, initiée par Coop, est une journée dédiée à la solidarité et à la réalisation de bonne action.

Pour ce faire, l'après-midi du mercredi 21 mai, une vingtaine de collaborateurs provenant des secteurs de la logistique et de la boulangerie de l'entreprise Coop, située dans la zone industrielle de Vufflens-Aclens, a généreusement proposé ses services. La Municipalité lui a suggéré d'apporter un rafraîchissement aux couverts de deux fontaines, ce qui a été réalisé à la plus grande satisfaction des deux parties.



Caroline Jaugey, Municipale

Structure d'accueil Pic et Croc

Sous l'impulsion des élèves de 6P qui souhaitent, avant de quitter le collège de Vufflens-la-Ville et Pic et Croc, mener à bien un projet à eux, la création d'un canapé forestier a vu le jour. Ce nouveau canapé situé en lisière de forêt vers la route du Moulinet a intégralement été construit par les élèves de 6P et l'équipe éducative avec le soutien logistique du garde forestier.

Celui-ci sera inauguré le samedi 21 juin en présence des enfants de 6P, de leurs parents, du garde forestier, de l'ensemble de l'équipe éducative de Pic et Croc et des membres de la Municipalité. Ce sera alors l'occasion d'une fête pour le départ vers Penthelaz et la 7 P des enfants.

Grâce à ce projet l'équipe éducative va pouvoir implémenter la pédagogie de l'éducation par la nature au sein de Pic et Croc, en intégrant la nature au quotidien dans l'accueil et en développant la sensibilité écologique des enfants.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

ARASPE

Le projet de nouveaux statuts de l'ARASPE a été accepté par le Conseil intercommunal du 15 mai 2024, à la suite de la consultation de toutes les Communes membres.

Ces dernières ont ensuite porté l'objet à votation devant leurs conseils généraux/communaux (automne 2024 à printemps 2025). Le projet de nouveaux statuts a été validé par la majorité des communes, moins un refus.

En conséquence, les articles relevant de la compétence des Communes membres ne seront pas modifiés. Il s'agit ici des articles 10 et 37.

Art. 10 : Composition du Conseil intercommunal

Dans le projet de nouveaux statuts, le CoDir proposait que le Conseil intercommunal de l'ARASPE soit formé de deux représentants par Commune, soit un membre issu de la Municipalité et un membre issu du Conseil communal/général.

Cet article étant de compétence des Communes la proposition n'est pas retenue et le Conseil intercommunal continuera à être formé uniquement par des délégués issus des Municipalités des Communes membres.

Art. 37 : Modification des statuts

Le projet de statut prévoyait que la modification des buts principaux de l'association, la modification des règles de représentation des Communes au sein de ses organes, l'augmentation du capital de dotation, la modification du mode de répartition des charges et l'élévation du plafond d'endettement nécessitent l'approbation de la majorité qualifiée des deux tiers des conseils généraux ou communaux des Communes membres.

Or cet article, étant de compétence des Communes, ne sera pas modifié et toute modification des statuts continuera à être soumise à approbation de la majorité des conseils généraux ou communaux des Communes membres.

Les articles relevant de la compétence du Conseil intercommunal sont quant à eux validés.

Le projet des nouveaux statuts sera soumis au Conseil d'Etat pour validation. Ils entreront en vigueur dès leur approbation.

ASPIC (Piscine intercommunale de Cossonay)

Depuis quelques semaines un nouveau partenariat a été conclu entre la Piscine des Chavannes de Cossonay et la piscine de Penthalaz.

Il est désormais possible de contracter un nouvel abonnement commun permettant à son détenteur d'accéder aux deux piscines et de profiter d'une piscine intérieure et d'une piscine extérieure toute l'année ainsi que des cours sans interruption estivale.

Toutes les informations se trouvent sur le site Internet www.aspicoss.ch

PECC

Le tableau de suivi de l'avancement de notre Plan Energie et Climat Communal a été validé par le Canton et la troisième tranche de la subvention cantonale versée aux Communes visant à accompagner la politique climatique et de durabilité des Communes nous sera versée très prochainement.

Nous rentrons maintenant dans la dernière année de mise en œuvre du PECC avec comme date du dernier rendu au 28 avril 2026.

COMMUNICATIONS DES MUNICIPAUX

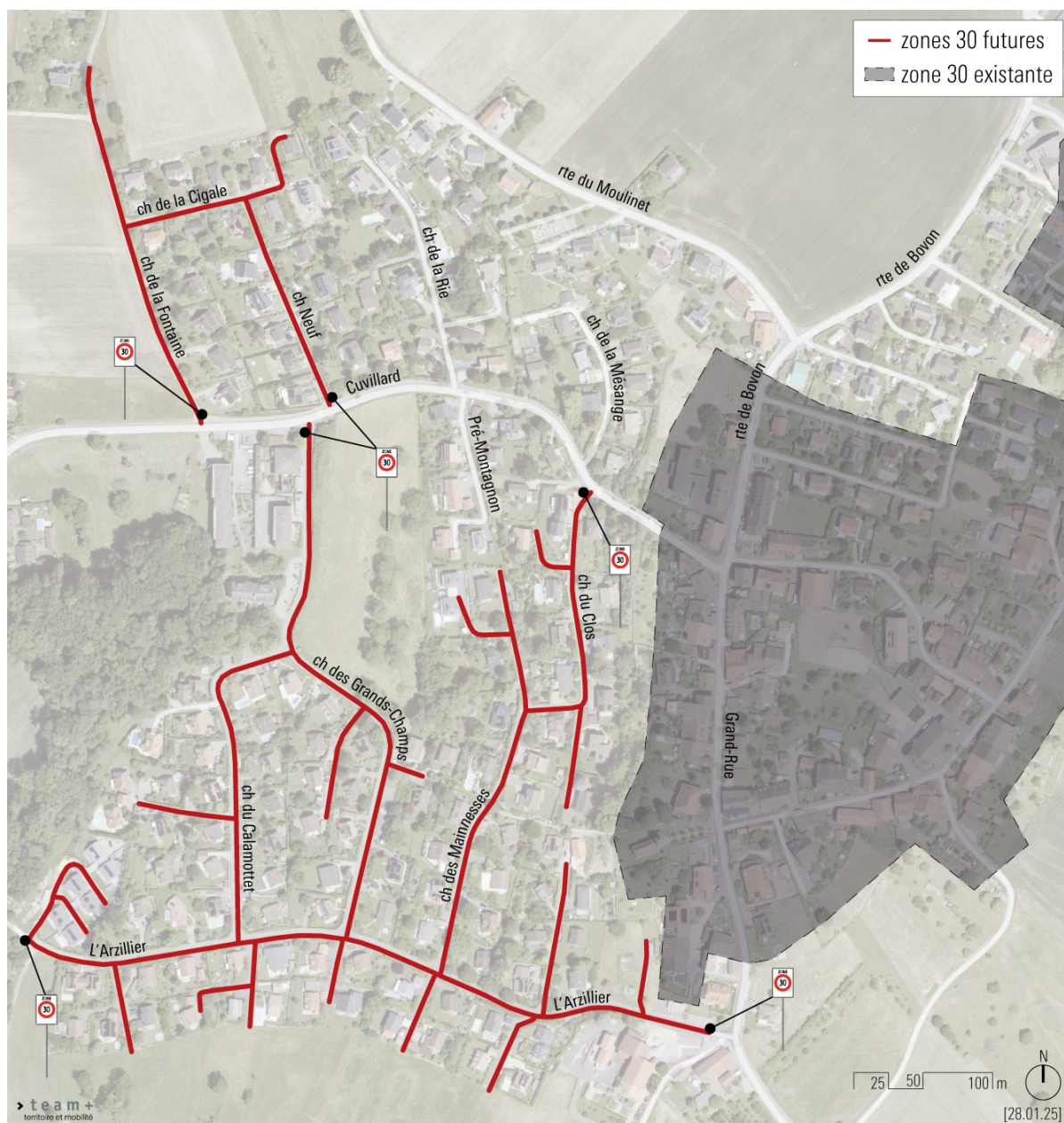
Sécurité routière Zones 30 km/h.

Dans le cadre de l'étude de mobilité générale du village réalisée par la société Team +, des divers entretiens entre la Voyère, le Canton et la Municipalité, un dossier de passage à 30 km/h. du bas du village a été envoyé au Canton en début d'année. La validation de ce dernier vient de parvenir à la Municipalité, tel que présenté, soit :

Passage en 30 km/h. de tout le secteur Arzillier et des rues débouchant du côté nord du Cuvillard :

- * L'Arzillier,
- * Chemin du Calamottet,
- * Chemin des Grands-Champs,
- * Chemin des Mainnesses,
- * Chemin du Clos,
- * Chemin de la Fontaine,
- * Chemin de la Cigale,
- * Chemin Neuf.

Une mise à l'enquête doit maintenant être déposée afin de finaliser ce projet.



INFORMATIONS OFFICIELLES

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION

Durant la période estivale,
l'Administration communale sera fermée du

28 juillet 2025 au 8 août 2025.

Nous vous remercions de votre compréhension et
vous souhaitons un bel été.



La Municipalité

REPOS ET TRANQUILLITÉ

Nous rappelons, selon notre règlement communal de police, que chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui.

Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit

- a. entre 22h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics tels que définis à l'article 85 du règlement de police,
- b. entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi, avant 8h00 et après 18h00.

En ce qui concerne les tondeuses, les débroussailleuses, les scies électriques et tous engins bruyants et susceptibles de gêner le voisinage, hormis les machines agricoles pendant les périodes de récolte, la présente interdiction selon lettre a. commence à 20h00.

Aux heures fixées à l'alinéa 1 ci-dessus, les travaux bruyants ne sont permis qu'en cas de circonstances exceptionnelles et moyennant autorisation.



COMMUNICATION OFFICIELLE
VUFFLENS-LA-VILLE

INFORMATIONS OFFICIELLES

L'accompagnement en voiture : un leurre contre le sentiment d'insécurité

L'accompagnement des enfants en voiture est souvent motivé par le sentiment d'insécurité ressenti par les parents et par la crainte de l'accident. De ce fait, il prive les enfants d'une occasion d'acquérir les bons comportements et de développer de nombreuses compétences : motricité, indépendance, orientation, confiance en soi, capacité de réaction, sociabilité, etc. De plus, rien de tel que de se déplacer à pied ou à vélo vers l'école pour réduire le nombre de véhicules circulant ou stationnant aux abords directs de l'école, et donc les risques d'accident.

Il est vrai que les risques encourus par les enfants piétons restent trop élevés et que les piétons et cyclistes de moins de 15 ans sont largement plus vulnérables que le reste de la population. Les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA) montrent une forte augmentation des risques vers l'âge de 7 ans, ce qui correspond à l'âge auquel les enfants commencent à se rendre seuls à l'école.

Pour que cette étape importante vers l'indépendance se passe dans les meilleures conditions de sécurité possible et pour réduire la vulnérabilité des enfants, il est donc important qu'ils n'aient pas été privés de l'expérience et de l'apprentissage du chemin de l'école en étant déposé en voiture.

Cercle vicieux ...



... ou cercle vertueux ?



INFORMATIONS OFFICIELLES

Rouler avec sa e-trottinette en toute sécurité

La e-trottinette a connu un essor fulgurant ces dernières années. Mais face au nombre d'accidents en hausse, certaines règles sont à respecter.

Pratiques, rapides, et facilement transportables, les trottinettes électriques séduisent un large public et s'imposent comme un moyen de transport incontournable pour les trajets courts. Mais si les ventes ont explosé depuis quelques années en Suisse, il en va malheureusement de même pour le nombre absolu d'accidents impliquant les e-trottinettes. En 2019, 98 accidents étaient recensés contre 716 en 2023. Face à cette situation, le TCS rappelle la nécessité d'adopter des comportements responsables et de se conformer aux règles en vigueur.

Une réglementation trop souvent ignorée

Trop d'utilisateurs négligent le fait que la trottinette électrique est un véhicule motorisé. Par conséquent, il est formellement interdit d'emprunter les trottoirs et les zones piétonnes pour circuler. Une trottinette électrique reste un engin relativement lourd qui peut causer de graves blessures en cas de collision avec un piéton. Les conducteurs ont l'obligation d'emprunter les pistes cyclables, ou la chaussée, en cas d'absence d'aménagements cyclables. Ils doivent se conformer au code de la route en roulant à droite et les changements de direction doivent être signalés avec la main. Il est également obligatoire de circuler, de jour comme de nuit, avec les phares allumés.

La vitesse maximale autorisée pour ces engins est de 20 km/h., avec une puissance qui ne doit pas dépasser les 500 watts. Enfin, même si le port du casque n'est pas obligatoire, son utilisation est fortement conseillée, tout comme porter des gants.

Une utilisation responsable

Pour conduire une trottinette électrique en Suisse, il faut avoir au moins 14 ans. De plus, les conducteurs âgés de 14 à 16 ans doivent posséder un permis de conduire de catégorie M (destiné aux cyclomoteurs) ou G (pour les véhicules agricoles). Ces exigences visent à garantir une utilisation maîtrisée de l'appareil par les plus jeunes. Pour éviter toute mauvaise surprise, il est également conseillé de procéder, si possible, à un essai de la trottinette avant l'achat et de vérifier que le modèle est homologué pour circuler sur la voie publique. Une fois le véhicule acquis, il est préférable de s'habituer à sa conduite dans un endroit sécurisé et à l'écart du trafic et des dangers.

Risques en cas de non respect des règles

Les conducteurs qui ne respectent pas les règles de la circulation sur la chaussée, qui circulent sur les trottoirs et les zones piétonnes, ou qui n'ont pas l'âge minimum requis s'exposent à des amendes. Les trottinettes non conformes, qui ne respectent pas les normes techniques exigées, sont interdites et leur usage expose les utilisateurs à des sanctions ainsi qu'à la saisie du véhicule.



PAS DE **MOUSTIQUE TIGRE** CHEZ MOI



Ne pas laisser dehors des objets, bâches, jouets, pneus, qui peuvent retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.

**Luttons contre
le moustique tigre.
Coupons- lui l'eau !**



Fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible, mettre du sable pour éviter la présence d'eau.

Comment aider ?

- Éliminez les sites de pontes dans votre jardin !
- Signalez tout moustique suspect via la plateforme : www.moustiques-suisse.ch



Ce qu'il faut savoir

- Le moustique tigre est une **espèce invasive exotique** qui se trouve dans les zones habitées et évite les plans d'eau naturels où il est à la merci des prédateurs
- Quelques centimètres d'eau stagnante pendant quelques jours peuvent suffire pour que le moustique tigre produise une nouvelle génération
- Il peut voler sur plusieurs mètres pour trouver de l'eau
- Le moustique tigre évite les gros volume d'eau comme les piscines

Pourquoi lutter contre le moustique tigre ?

• Une gêne non négligeable

Le moustique tigre se distingue des autres espèces de moustiques par **son comportement de piqûre agressif**. Il pique pendant la journée et avec beaucoup d'insistance.

• Un vecteur de maladie tropicale

Le moustique tigre peut être un vecteur de maladies exotiques comme la dengue, le zika et le chikungunya. **Le risque est toutefois limité, ces maladies exotiques n'étant en principe pas présentes sous nos latitudes.**

Reconnaître un moustique tigre

- Pattes zébrées noir et blanc
- Une ligne blanche traverse le thorax (dos de l'insecte)
- Moustique très petit (corps d'env. 5 mm)
- Actif de jour



Signaler un moustique tigre

Vous pensez avoir repéré un moustique tigre ?

- Prenez une photo (la plus nette possible) de l'insecte
- Transmettez-la directement sur la plateforme suisse : www.moustiques-suisse.ch



Economie et récupération d'eau

140 : C'est le nombre de litres d'eau **potable**,
que consomme en moyenne une personne par jour !

Mais, l'eau ne doit pas forcément être potable pour toutes nos activités.

Par exemple, pour arroser nos plantes, on peut très bien récupérer l'eau de lavage de nos légumes.

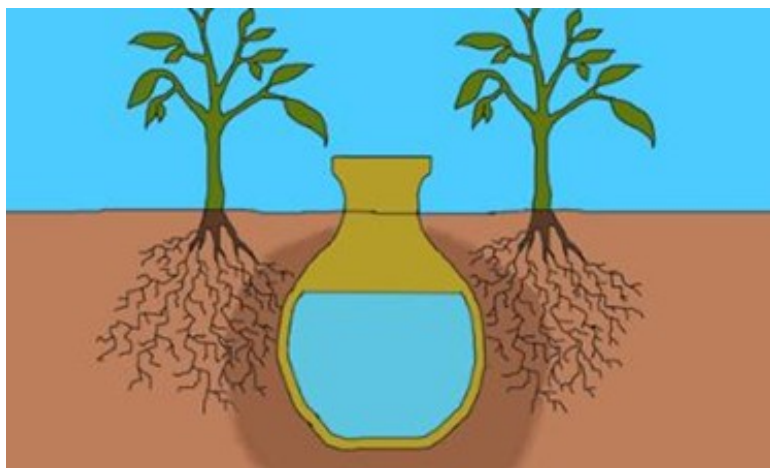
Et ce n'est pas la seule astuce permettant d'économiser l'eau :

- ♦ **utiliser l'eau de pluie** : douce, peu polluée et sans chlore, elle est idéale pour nos plantes.

Pouvant être récoltée grâce à une cuve, un récupérateur d'eau ou grâce à votre gouttière. (Attention de ne pas oublier nos « amis » les moustiques tigre et de bien prévoir une fermeture pour l'eau stockée.)



- ♦ **utiliser des Ollas** : pots en terre cuite poreux, enterré à côté de la plante qui va irriguer les racines quand la plante en aura besoin.



- ♦ **connaître chaque plante** : certaines plantes sont résistantes et ne demandent pas d'arrosage régulier, mais d'autres auront besoin de beaucoup d'entretien. L'exposition, la nature du sol et le type de plante vont aussi influencer sur l'entretien requis pour chaque plante.
- ♦ **utiliser des variétés adaptées** : chaque climat a son type de culture, une variété qui n'est pas adaptée à notre climat aura besoin de plus d'eau.
- ♦ **utiliser l'ombre** : avant de se tourner vers l'arrosage, et surtout en période de canicule, il est préférable d'essayer d'amener de l'ombre à vos plantes. Plusieurs méthodes sont possibles, des armatures en bois, des pare-soleil, des cagettes pour les petites plantes ou alors en utilisant la permaculture et ses associations de plantes, comme faire pousser un arbre un peu plus haut.
- ♦ **se débarrasser des plantes indésirables** : les mauvaises herbes restent des plantes, et ainsi, elles prennent aussi leur part d'eau. Les retirer, c'est faire en sorte que chaque arrosage profite uniquement à nos plantes.
- ♦ **arroser le soir ou le matin** : il y a plusieurs raisons qui font qu'arroser en journée ne sera pas une bonne idée :
 - Le soleil risque de se refléter dans l'eau (effet loupe) et de brûler les feuilles ;
 - La chaleur favorise l'évaporation d'eau ;
 - Les sols seront plus secs pour recevoir de l'humidité.
- ♦ **arroser moins souvent, mais plus** : Lorsque vous arrosez peu, l'eau se concentre en priorité sur la partie haute des racines. Avec une plus grande quantité d'eau, l'ensemble des racines sera irrigué.
- ♦ **paillage, copeaux** : Ajouter une couche de mulch ou même de copeaux sera bénéfique, l'humidité et la fraîcheur seront conservées.
- ♦ **le biochar** : Déjà utilisé par les Amérindiens de l'époque précolombienne entre - 800 et 500, le biochar est de la matière organique pyrolysée (torréfiée à des températures supérieures à 350° avec très peu d'oxygène en présence).

Si l'on observe au microscope, nous constatons qu'il est extrêmement poreux et constitué de cellules vides. Tous ces espaces internes sont absorbants et ils retiennent l'eau et tout ce qui est produit par les micro-organismes (sucres, protéines et nutriments).

La structure interne du biochar augmente donc la capacité de rétention en eau du sol.



Reconnaître le scarabée japonais (*Popillia japonica*) organisme de quarantaine

Une menace pour les cultures, les forêts et les espaces verts

Classé comme organisme de quarantaine (organisme nuisible particulièrement dangereux aux végétaux), le scarabée japonais peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées, sauvages et ornementales : **tout soupçon de sa présence sur le territoire doit être signalé au plus vite.**



Comment le reconnaître :

1

Sa taille (environ 1 cm) :
plus petit qu'une pièce de 5 centimes !

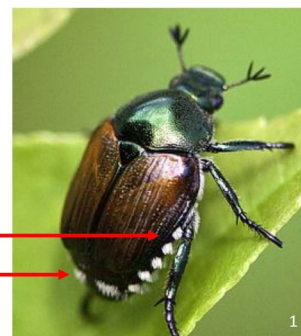


2

Ses couleurs :
- tête et thorax vert métallique
- dos (élytres) couleur cuivre

3

Abdomen :
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité



Que faire en cas de suspicion :

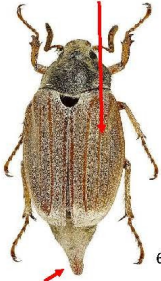
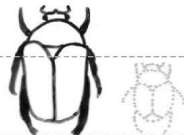
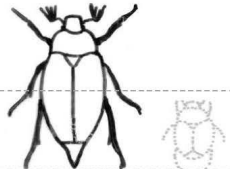
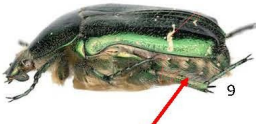
1. Capturer l'insecte et l'enfermer dans un bocal.
2. Attention aux confusions possibles : comparer s'il ne s'agit pas d'une espèce proche (voir au verso).
3. Si le doute persiste, placer l'insecte au congélateur au moins 2 heures.
4. Prendre plusieurs photos de l'insecte mort (côtés et dos).

5. A: Faire votre annonce sur votre portable:



B: Faire votre annonce à l'aide du formulaire en ligne sur la page de l'inspectorat: DGAV/ Inspectorat/ Popillia

Reconnaître le scarabée japonais : confusions possibles

STOP	OK	OK	OK
Scarabée japonais <i>Popillia japonica</i>	Hanneton horticole <i>Phyllopertha horticola</i>	Cétoine dorée <i>Cetonia aurata</i>	Hanneton commun <i>Melolontha melolontha</i>
COULEURS ET ASPECT			
tête et thorax vert métal  3 élytres cuivrées brillantes	mêmes couleurs même brillance  4 corps plus longiforme	corps entier vert métal  5 striures blanches sur les élytres	élytres brunes et recouvertes de poils  6 abdomen terminé en pointe
DIMENSIONS			
taille : ~ 1 cm 	taille similaire (1 cm) 	près du double (1.5 - 2 cm) 	près du triple (2 - 3 cm) 
PRÉSENCE ET RÉPARTITION DES POILS			
2 grosses touffes de poils blancs à l'extrémité  7 5 petites touffes de poils blancs bien démarquées sur les côtés	poils sur tout le corps (élytres, thorax)  8 poils diffus tout autour de l'abdomen (pas de touffes)	touffes de poils sur le côté uniquement  9	poils blancs courts disposés en triangle sur les côtés  10

Crédits images :

© 1. Christian Schweizer, Agroscope

© 2. Canton Tessin, Service phytosanitaire

© 3. Thomas Shahan, Oregon Department of Agriculture

© 4. Lech Borowiec, University of Wrocław

© 5. www.ukbeetles.co.uk

© 6-10. Marguerite Charlot, INRAE

Remerciements :

Service phytosanitaire du Canton de Berne pour mise à disposition de sa fiche « Merkblatt-Popillia-japonica-Schrebergaerten »

Plus d'informations sur cet organisme à la rubrique « Scarabée japonais » sur :
www.vd.ch/inspectorat-phyto



La vergerette annuelle (*Erigeron annuus*), une plante problématique en Suisse



Originnaire d'Amérique du Nord, la vergerette annuelle (*Erigeron annuus*) s'est discrètement mais fermement installée en Suisse au cours des dernières décennies. Introduite accidentellement ou à des fins ornementales, cette espèce de la famille des Asteraceae a désormais franchi les frontières des jardins pour coloniser les milieux naturels perturbés.

Classée parmi les espèces exotiques naturalisées, elle figure sur la liste de surveillance (« Watch List ») dans plusieurs cantons suisses en raison de son potentiel envahissant.

Vergerette annuelle - *Erigeron annuus* | www.eagff.ch © Agroscope

Biologie et écologie

La vergerette annuelle est une plante herbacée qui peut atteindre 30 à 120 cm de haut. Elle produit de nombreux petits capitules blancs à cœur jaune, semblables à de petites marguerites, qui fleurissent de juin à octobre. Son cycle de vie annuel ou bisannuel lui permet de coloniser rapidement les zones disponibles, en produisant une grande quantité de graines légères facilement dispersées par le vent.

Elle affectionne particulièrement les sols secs à frais, riches en nutriments, et se développe dans une grande variété de milieux : talus, friches, bords de chemins, clairières forestières ou encore anciennes cultures.

Impact sur la biodiversité locale

Dans les espaces qu'elle colonise, *Erigeron annuus* forme parfois des peuplements denses, capables d'évincer la flore indigène par compétition pour la lumière et les ressources. Cette dynamique peut modifier la composition des communautés végétales locales, en particulier dans les milieux ouverts et perturbés, déjà vulnérables.

Bien qu'elle ne soit pas encore considérée comme une menace prioritaire au niveau national, sa propagation rapide mérite une attention particulière, notamment dans les zones protégées ou en cours de restauration écologique.

Comment lutter ?

La lutte contre *Erigeron annuus* repose avant tout sur la prévention. Il est essentiel de limiter les perturbations du sol et de favoriser une couverture végétale dense composée d'espèces indigènes.

Lorsque l'espèce est déjà présente, plusieurs méthodes peuvent être envisagées :

- Arrachage manuel avant la floraison, efficace mais contraignant ;
- Fauche répétée, surtout avant la montée en graines, pour limiter la dissémination ;
- Surveillance régulière des sites sensibles afin d'intervenir précocement.

En conclusion

Souvent discrète à première vue, la vergerette annuelle témoigne des défis croissants posés par les plantes exotiques envahissantes. Une meilleure connaissance de son écologie et une vigilance accrue dans les milieux à risque peuvent contribuer à en limiter les impacts sur la biodiversité suisse.

CULTURE

Le mot mêlé des capitales

C	W	L	N	F	B	U	B	F	H	X	K	I	E
L	O	D	X	A	E	C	X	K	V	Y	D	G	Q
I	C	P	K	D	R	R	O	M	E	V	U	A	H
S	V	L	E	N	N	E	C	Q	P	O	B	K	C
B	A	A	U	N	B	R	U	X	E	L	L	E	S
O	R	A	B	X	H	A	E	U	D	T	I	P	W
N	S	E	M	U	E	A	T	D	A	G	N	L	I
N	O	B	Y	S	D	M	G	H	P	A	R	I	S
E	V	D	E	K	T	A	B	U	È	F	I	B	M
G	I	D	E	R	U	E	P	O	E	N	Y	A	A
P	E	B	U	D	L	U	R	E	U	E	E	Z	D
M	U	I	D	A	X	I	T	D	S	R	Y	S	R
P	R	A	G	U	E	G	N	N	A	T	G	T	I
O	Q	V	I	E	N	N	E	S	B	M	O	Y	D

Bern

Vienne

Prague

Luxembourg

Paris

Bruxelles

Rome

Dublin

Amsterdam

Athènes

Madrid

Copenhague

Berlin

Varsovie

Lisbonne

Budapest



VIE LOCALE

Le jeu des 8 erreurs



Les solutions se trouvent à la page n°28.



VIE LOCALE

50



Une délégation municipale est allée souhaiter au nom de la Municipalité ses meilleurs vœux à Mme et M. Walt à l'occasion de leurs noces d'or.

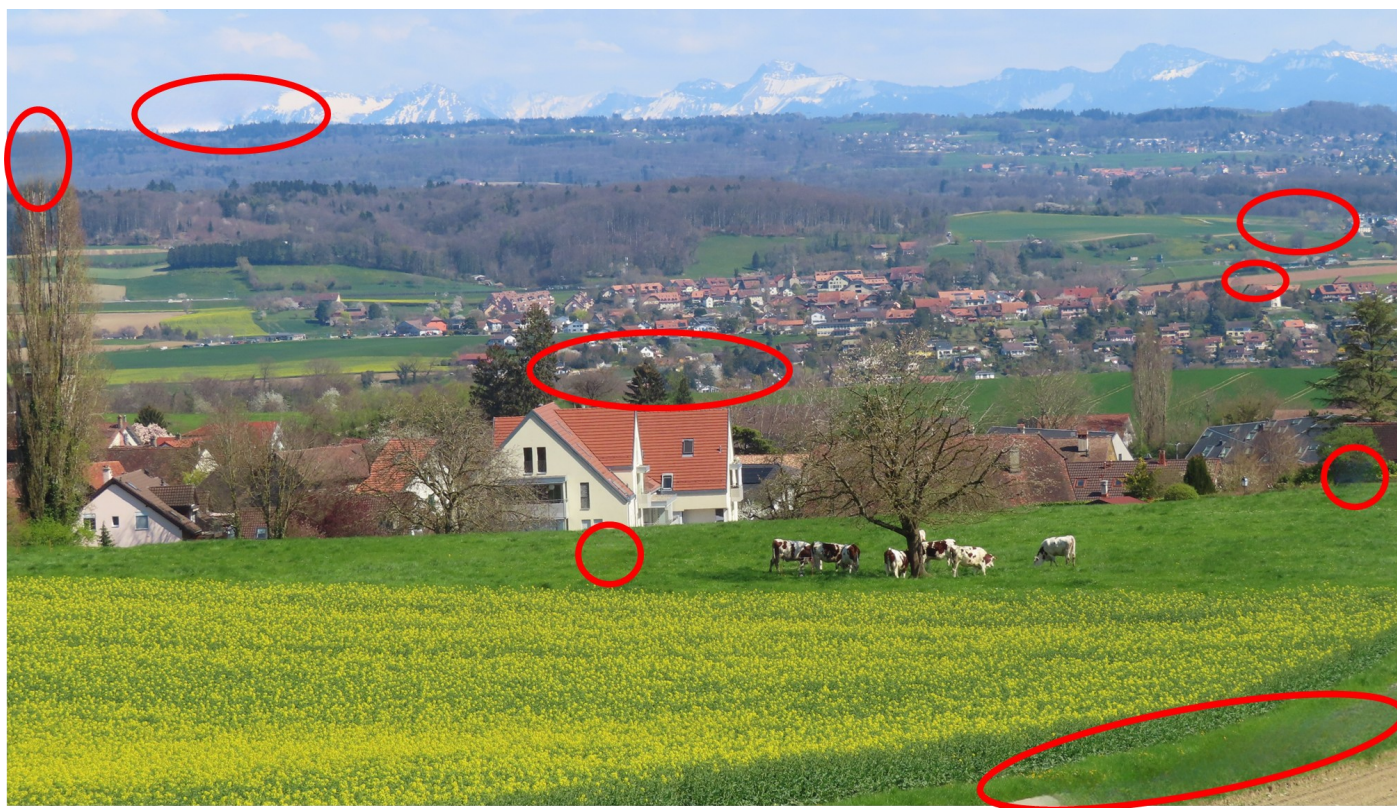


Informations et inscriptions : scannez le QR code.



VIE LOCALE

Réponses aux jeux des 8 erreurs et au mot mêlé



Nous remercions chaleureusement M. Baumann de cette initiative.

C	W	L	N	F	B	U	B	F	H	X	K	I	E
L	O	D	X	A	E	C	X	K	V	Y	D	G	Q
I	C	P	K	D	R	R	O	M	E	V	U	A	H
S	V	L	E	N	N	E	C	Q	P	O	B	K	C
B	A	A	U	N	B	R	U	X	E	L	L	E	S
O	R	A	B	X	H	A	E	U	D	T	I	P	W
N	S	E	M	U	E	A	T	D	A	G	N	L	I
N	O	B	Y	S	D	M	G	H	P	A	R	I	S
E	V	D	E	K	T	A	B	U	È	F	I	B	M
G	I	D	E	R	U	E	P	O	E	N	Y	A	A
P	E	B	U	D	L	U	R	E	U	E	E	Z	D
M	U	I	D	A	X	I	T	D	S	R	Y	S	R
P	R	A	G	U	E	G	N	N	A	T	G	T	I
O	Q	V	I	E	N	N	E	S	B	M	O	Y	D

VIE LOCALE

Mise en lumière

Jean-Pierre Verly, le magicien son et lumière

Dans notre monde où sons et lumières sont omniprésents, peu de gens remarquent le travail des techniciens spécialisés en la matière. Pourtant ce sont ces protagonistes-clés qui souvent font la différence entre un résultat correct et une œuvre remarquable, qu'elle soit visuelle, sonore ou interactive. La connaissance du matériel et du potentiel de l'équipement, les notions d'acoustique, la créativité et la sensibilité artistique font du technicien bien plus qu'un 'simple travailleur de l'ombre'. Coup de projecteur sur Jean-Pierre Verly, véritable magicien qui, grâce à son savoir-faire, rend les soirées récréatives de Vufflens-la-Ville... encore plus belles !



« Quoi de plus intangible que le son ? On l'entend, on en sent même parfois les vibrations, mais on ne le voit pas. Or, si la plupart des gens viennent « voir » un spectacle, ils s'attendent à ce que le son soit impeccable ». C'est le défi auquel s'attaque Jean-Pierre Verly, responsable bénévole du matériel sono de la Grande Salle et de la salle des sports et qui, au fil des semaines et des événements initie les 'sonorisateurs' d'un soir, mais pas que. Une fois le rideau tombé, c'est également lui qui veille à ce que l'équipement mis à disposition est rendu intact, cas échéant s'occupe du service d'entretien et de maintenance. Car du matériel, il y en a ! « Le choix audio dépend du type d'événement et du lieu, dit notre interlocuteur. Enceintes et amplificateurs, micros sans fil, console de mixage, régies son (qui permettent de contrôler les différents canaux audio, ajuster les volumes et ajouter des effets sonores si nécessaire), etc... Si on veut réussir un événement, son et lumière sont indispensables pour captiver l'audience et offrir une expérience immersive au public. C'est là qu'intervient Jean-Pierre dont la mission est de garantir une diffusion adaptée aux spécificités de chaque événement ».



VIE LOCALE

Grand centre d'intérêt

Sociable, pédagogue, généreux, empreint d'envie de partager, de transmettre sa passion et son savoir-faire professionnel, le Vufflennais d'adoption ajoute : « En tant que technicien responsable en informatique chez Siemens Suisse, les différentes techniques liées au multimédia m'intéressent et sont devenues au fil du temps et des évolutions techniques un nouveau centre d'intérêt. Un domaine si passionnant que le bénévolat s'est naturellement fait une place depuis la retraite, au même titre que mes passions auxquelles j'accorde beaucoup de temps : le modélisme ferroviaire et le bon fonctionnement des circuits, d'une part, le matériel de la sonorisation des bâtiments communaux de l'autre. Cela m'ouvre des portes, aussi dans le monde du spectacle ; j'ai organisé une dizaine de séances de théâtre à Vufflens, avec des amis. Des rencontres toujours très enrichissantes ».

Le spécialiste multimédia a donc littéralement 'grandi' avec les nouvelles technologies en se les appropriant plutôt qu'en les 'subissant'. « Mais parfois, il faut que tu décroches, que tu fasses autre chose, que tu te ressources avant de te lancer de nouveaux défis, conclut-il en souriant. Alors je me balade en nature ou je m'abandonne au sport, à la randonnée. Là où il y a d'autres sons, loin de l'électronique. Là où l'on entend simplement le vent et les oiseaux, comme lors de mon périple avec René ... sur le chemin de Saint-Jacques – de – Compostelle ! »

Regula Heck

Le 21 mai 2025 s'est déroulée

« la journée de la Bonne Action Coop »

Cet événement est organisé par Coop en collaboration avec plusieurs partenaires. L'objectif principal de cette journée est d'inciter les citoyens à réaliser des actions bénéfiques pour la société et l'environnement. Cela inclut des activités telles que le bénévolat, des collectes de fonds, et des initiatives communautaires.



Elle vise à encourager les actions positives et l'engagement social à travers la Suisse.

Nous remercions chaleureusement les collaborateurs de la Coop qui ont œuvré en repeignant les couverts des fontaines de la Fontanette et de Pontet.



SOCIÉTÉS LOCALES

1, 2, 3... Venoge !

Les activités de l'association se sont poursuivies. Le **23 mars**, un atelier de peinture encadré par Tanya, artiste-peintre et enseignante d'arts visuels, a permis aux enfants de laisser libre cours à leur créativité.



Le **10 mai**, les enfants se sont transformés en chercheurs lors d'un atelier botanique animé par Milos à la découverte des plantes du village. Ils ont pu faire des observations au microscope et quelques manipulations en vrais scientifiques.



L'équipe 1, 2, 3... Venoge !

SOCIÉTÉS LOCALES

Ecole de karaté

En équipe, Line REDA s'offre une jolie victoire en Swiss Karate League !

Cette **talentueuse sportive vaudoise**, devenue récemment championne suisse chez les filles de moins de 14 ans, **Line REDA (Vufflens-la-Ville)**, a offert à notre commune **une nouvelle jolie victoire par équipe** en première manche de Coupe Suisse 2025 à Bonstetten (ZH). Cette médaille d'or s'ajoute à un palmarès individuel déjà sérieux en remportant toutes les coupes suisses de la saison précédente. D'autant plus méritant en sachant que **Line** a réussi à l'incroyable pari de gagner en team avec ses deux co-équipières plus âgées, Maria et Alya, sur un programme avancé difficile afin de se distinguer en catégorie supérieur (-18 ans) !



Coupe Suisse 2025 (ZH) : une team vaudoise qui vaut de l'Or (Maria, Line, Alya)

En individuel, **nos deux sportifs qui sont en équipe nationale**, Kaena (filles -16 ans, Top 50 mondial) et Nolan (karatékas -18 ans, Top 35 mondial), remportent cette première coupe suisse, les qualifiant directement pour la finale du championnat en fin d'année 2025. Du côté des **SENIORS**, **notre équipe hommes entre en finale élite** et se qualifie en décrochant la médaille d'argent. BRAVO !

SOCIÉTÉS LOCALES

Equipe suisse : des sportifs confirmés encouragent la relève locale !

Internationaux de Suisse : Keni domine la catégorie des U21 et décroche l'or de ces internationaux en battant au passage le champion suisse en titre de la discipline. **Internationaux d'Autriche** : Nolan obtient le bronze en Autriche, en s'inclinant face au champion autrichien chez les U18. **Sportifs de la relève 2025** : 13 de nos jeunes sportifs ont réussi avec succès leur qualifications de la relève Swiss Olympic, classant en 2025 notre dojo comme premier centre formateur de talents dans le pays par la fédération nationale pour notre discipline sportive. Le top de se trouver dans un village qui est soucieux d'apporter une formation de qualité !



KARATE : Keni, victorieux, remporte à Bâle le Swiss Open 2025

SOCIÉTÉS LOCALES

Badminton club de Vuflens-la-Ville

Juniors : Fin mai ont eu lieu les Masters Vaudois. Cette compétition réunissant les 8 meilleurs juniors vaudois de chaque catégorie d'âge a vu plus d'une dizaine de joueurs du club de Vuflens y participer. Une grande réussite pour le BC Vuflens qui termine aussi meilleur club junior vaudois cette saison ! Les efforts mis en place au début de saison pour améliorer le développement des jeunes ont payé et le club en est très fier. À noter que trois des joueurs du club de Vuflens-la-Ville présents aux Masters Vaudois terminent sur le podium et sont qualifiés pour les Masters Romands à Genève.



Théo, Manon, Sylvain, Chloé, Liam, Alec, Evan, Lena, Léo, Opale, Mya



Léo Junod U19 (à gauche)



Léna Civitillo U11 (à droite)



Sylvain Brajon U15 (à droite)

Adultes : Fin avril, deux de nos équipes d'interclubs se sont rendues à la Vallée de Joux pour disputer les playoffs de promotion. Au terme d'une finale haletante, notre équipe 1 s'incline en finale et nos équipes joueront dans la même ligue lors de la saison prochaine.



L'équipe de 4ème ligue



L'équipe de 3ème ligue

Toutes les news du BC Vuflens sur le site internet :

bcvuflens.ch ou sur notre compte Instagram : @bcvuflens

Le club est toujours à la recherche de nouveaux sponsors. Si vous pouvez nous aider, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : comite@bcvuflens.ch.

SOCIÉTÉS LOCALES



SAMEDI
30 AOÛT
2025

MARCHÉ ARTISANAL

VUFFLENS-LA-VILLE

**De 9h à 17h de nombreux artisans vous attendront
avec leurs diverses créations et spécialités !!!**

Boissons et Restauration tout au long du marché, Animations, Musique,...

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux !!!

Seuls les stands officiels seront habilités à faire de la vente.

*Les enfants du village pourront échanger ou vendre leurs jouets, jeux et livres uniquement
(nourriture, tombola, etc...non autorisés), emplacement sur l'herbe autour de l'église.*

SOCIÉTÉS LOCALES

Les coups de cœur de la bibliothèque



Le cœur invincible

Laurence Peyrin

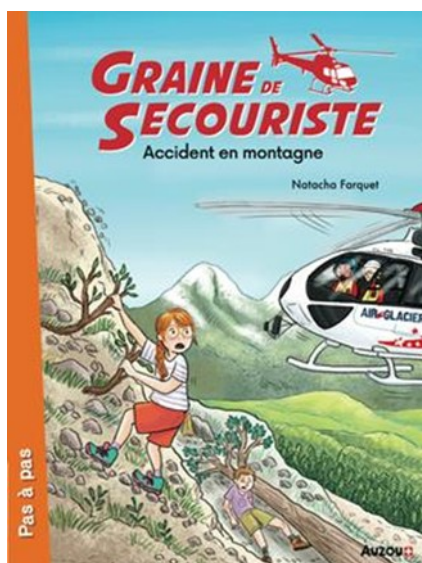
L'une a 40 ans, l'autre 23. Elles habitent New York, chacune d'un côté de l'Est River.

Holly, artiste joaillière, dans un quartier branché de Manhattan.

Azaria, apprentie tatoueuse, dans un coin populaire de Brooklyn.

Elles vivent toutes deux des événements importants, bouleversants pour leur vie.

On va vite comprendre les liens qui les unissent.

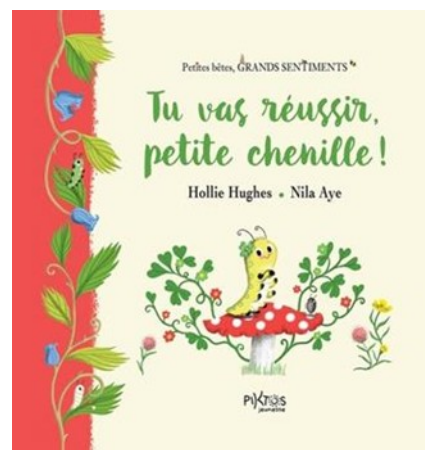


Graine de Secouriste – Accident en montagne

Natacha Farquet

La classe de Julie est ravie de partir en balade dans la vallée de Lauterbrunnen, mais un accident bouleverse la sortie. Max est en danger. Notre secouriste en herbe prend son courage à deux mains pour porter secours à son camarade, au péril de sa vie.

Cette mésaventure rapprochera-t-elle les deux enfants ?



Tu vas réussir, petite chenille !

Hollie Hughes

La petite chenille redoute le moment où elle va devoir se transformer en papillon. Elle est angoissée par un avenir qu'elle ne connaît pas alors qu'elle apprécie sa vie actuelle.

Un mentor va lui montrer que finalement grâce à l'amitié dont elle est entourée, tout va bien se passer et elle ne perdra pas au change.

Grandir est une belle aventure !

Horaire d'ouverture :

Lundi : 15h45 – 17h15

Jeudi : 17h00 – 18h30

Cuvillard 17, 1302 Vufflens-la-Ville



Grande Salle de Vufflens-la-Ville **Dimanche 5 Octobre 2025**

Ouverture : 10H -16H *organisation : GSL*

Buvette sur place avec petite restauration et boissons
par la société de gymnastique féminine



Vide greniers - Vide-dressing

Vêtements enfants et adultes,
accessoires, bijoux, matériel de sport,
livres, jeux, jouets, bibelots, déco,
vaisselle, et bien plus encore!!!

**Venez dénicher de bonnes affaires
dans une ambiance sympathique !!!**

Inscriptions : gsl.vlv@gmail.com

Prix 15.-/ table

INFORMATIONS



PISCINE DES
CHAVANNES
A COSSONAY



NOUVEAUTÉ 2025 !
1 partenariat, 2 sites

Profitez d'une piscine extérieure et
d'une piscine intérieure toute l'année
grâce à notre nouvel abonnement.

ABONNEMENT COMBINÉ

TARIFS ABONNEMENTS ANNUELS (*)

ADULTE INDIGÈNE : CHF 290.-

ÉTUDIANT/APPRENTI/AVS IND. : CHF 230.-

ENFANT INDIGÈNE : CHF 190.-

ADULTE : CHF 380.-

ÉTUDIANT/APPRENTI/AVS : CHF 305.-

ENFANT : CHF 250.-

(*) HORS CARTE À PUCE D'UNE VALEUR DE CHF 5.-.
ABONNEMENT NON TRANSMISSIBLE

Informations :

Piscine des chavannes
www.aspicoss.ch/Piscine

ou

Commune de Penthalaz
www.penthalaz.ch

INFORMATIONS

Piscine des Chavannes
aspic

PISCINE DES
CHAVANNES
A COSSONAY

Ecole de Natation La Venoge

Saison 2025-26

Re joins-nous!

Inscriptions
du 16 juin 2025
au 24 octobre 2025

4 niveaux

Palme verte

Palme bleue

Palme rouge

Juniors

Début des cours le
25 août 2025

10% de rabais
dès le 2ème enfant



+41 21 863 13 50

Rte d'Aubonne 7, 1304 Cossonay

ecolenatation@aspicoss.ch



INFORMATIONS

Piscine des Chavannes
aspic

**PISCINE DES
CHAVANNES
A COSSONAY**

Piscine - Camping - Patinoire
Piscine de Penthalez



AQUAGYM

PROGRAMME ÉTÉ 2025 - PISCINE DE PENTHALAZ

**DU 30 JUIN AU 17 AOÛT 2025
LUNDI, MARDI ET VENDREDI À 10H15**

TARIFS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Entrées	Tarif normal	Tarif préférentiel abonnés "AQUA"
Unitaire	20.-	15.-
Carte 5 cours + 1 offert	100.-	75.-

Prix de l'entrée à la piscine **CHF 5.- en sus**, à régler sur place (espèces ou Twint).

Tarif préférentiel pour les détenteurs d'un abonnement "AQUA" à la Piscine des Chavannes. Souscription auprès du secrétariat de l'Aspic.

Inscription aux cours obligatoire sur **Resasports**.
Téléchargement de l'application via les
QR codes ci-contre :

Android



Apple



INFORMATIONS

Commune de Penthalez - www.penthalez.ch - 079 202 24 61
Piscine des Chavannes - www.aspicoss.ch/Piscine - 021 863 13 50

L'inscription aux cours vaut comme acceptation du règlement.

INFORMATIONS

Les mardis de la pétanque 2025

Ouverts à toutes et à tous, ils se poursuivent par beau temps durant tout l'été jusqu'au 16 septembre.

Venez nous rejoindre à l'heure qui vous convient dès 17 h, sur les pistes du Marteley pour une ou quelques parties en toute amitié.

Jeux de boules à disposition.



Renseignements : Monsieur Michel Equey, Ch. du Calamottet 2

Tél. 079/439'15'03/mikequey@gmail.com

Recette de l'été pour 2 personnes

Mocktail pêche, façon mojito vert



Ingédients :

2 c. à café de sucre de canne / 1 sachet de thé noir / 1 pêche jaune / 1 citron vert / 4 branches de menthe / glaçons.

Etape 1

Préparer 30 cl. de thé noir et y mettre à infuser 1 pêche coupée en morceaux et 2 branches de menthe.

Etape 2

Laisser refroidir puis placer au réfrigérateur au moins 3 h. Filtrer sans écraser la pêche pour garder le liquide bien transparent.

Etape 3

Mettre quelques feuilles de menthe au fond de chaque verre avec 1 cuillère à café de sucre et ½ citron vert coupé en morceaux.

Etape 4

Ecraser à l'aide d'un pilon. Ajouter les quartiers de pêches égouttés, des glaçons et compléter avec le thé glacé.



INFORMATIONS

Besoin d'aide ?

**Des professionnels répondent
à vos questions et vous guident
vers les bons soutiens.**

0800 30 30 38



**Appelez la
Centrale
des solidarités**

Écoute et conseils ● Accompagnement personnalisé ● Soutien administratif
Soutien familial ● Aides financières ● Transport handicap ● Soins à domicile



Plus d'infos sur
www.vd.ch/centrale-solidarites

Hotline gratuite et confidentielle
Lundi - vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h30
centralesolidarites@avasad.ch

Agence-Now®

INFORMATIONS

Curage des canalisations et drains privés

La Commune procède chaque année au curage d'un tiers des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées du réseau communal. Dans ce cadre, nous rappelons aux propriétaires privés l'intérêt de faire curer les canalisations et drains tous les 5 ans environ afin d'éviter les conséquences d'une obturation de conduite. A l'exemple de cette image, le calcaire des eaux claires constitue le plus grand risque d'obturation des canalisations.



WANTED



WANTED

Recherche d'auxiliaires

La Commune est toujours à la recherche de personnes prêtes à consacrer quelques heures pour diverses tâches comme : patrouilleurs scolaires, surveillants pour l'ASIVenoge (école primaire).

Ces fonctions sont rémunérées. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'Administration communale à qui vous pouvez également envoyer directement votre dossier.

Administration communale
Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville
commune@vufflens-la-ville.ch
021 / 701 32 55

INFORMATIONS



La Municipalité de Vufflens-la-Ville met au concours le poste suivant :

Un-une surveillant-e dans la cour d'école de Vufflens-la-Ville pour les élèves durant l'attente des bus scolaires

Profil recherché :

- Bonne capacité relationnelle
- Grande disponibilité et flexibilité dans la journée
- Être respectueux-euse des consignes
- Être majeur-e
- Casier judiciaire spécial vierge
- Habiter idéalement Vufflens-la-Ville ou village proche

Nous recherchons une maman, un papa ou un grand-parent d'élève/s à Vufflens-la-Ville ou toute autre personne intéressée par ce petit job, habitant le village ou à proximité. Cette personne doit apprécier le contact avec les enfants, faire preuve de pédagogie et avoir la capacité à gérer le stress.

Missions :

Placé-e sous l'autorité de la Municipalité, veiller à la sécurité des élèves de la sortie des classes jusqu'au départ des bus scolaires.

Veiller, en collaboration avec les chauffeurs, au bon déroulement des embarquements des élèves dans les bus scolaires.

Horaires de travail : uniquement pendant les périodes scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h55 à 12h10* et de 15h45 à 16h00*

Mercredi de 11h55 à 12h10*

**Attente du départ du dernier bus*

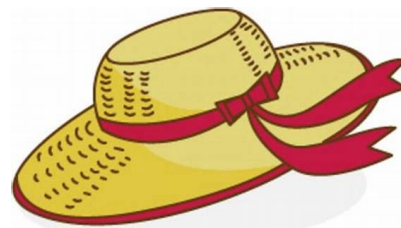
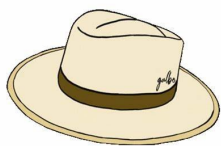
Salaire horaire : CHF 27.90 de l'heure auquel s'ajoute l'indemnité vacances de 10.64 %.

Entrée en fonction : dès que possible.

Si ce poste vous intéresse et même si vous n'êtes disponible que sur certaines tranches horaires, n'hésitez pas à transmettre votre dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et votre CV à l'Administration communale, rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville ou par mail à commune@vufflens-la-ville.ch.

INFORMATIONS

PLAN CANICULE



Des solutions pour vous protéger en cas de fortes chaleurs

Garder la chaleur hors de votre logement

Fermer les fenêtres, volets et stores pendant la journée
Bien aérer le matin tôt, le soir et/ou la nuit

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif

1,5 à 2,5 litres d'eau par jour
Éviter les boissons sucrées, le café, le thé et l'alcool, qui favorisent la déshydratation

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches

Sortir de préférence le matin tôt : l'air est frais et moins pollué

Porter des vêtements légers

Privilégier les habits clairs et amples

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil

Avec, autant que possible, couvre-nuque, crème solaire indice 50, ombrage, etc.



Urgence vitale ?

144

Penser aux autres

Prendre des nouvelles de ses amis, voisins et proches vulnérables (personnes âgées, malades, nécessitant assistance, etc.)

Consulter les prévisions météorologiques

Dans les médias, applications mobiles et sur le web

Manger léger

De préférence des repas froids, riches en fruits et légumes
Éviter de consommer des aliments laissés longtemps à température ambiante (risque d'intoxication alimentaire)

Se rafraîchir

Avec un brumisateur et/ou un linge mouillé, une baignade ou une douche fraîche
Rester dans un lieu frais



Votre état de santé vous inquiète ?

appelez

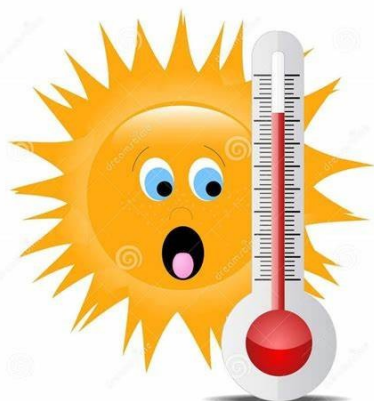
votre médecin

ou la Centrale des médecins

0848 133 133

S'informer en cas de prise de médicaments

Auprès du médecin ou en pharmacie pour identifier des problèmes liés à la chaleur





Policier ? Banquier ? Ou escroc ?

Vous avez un doute ?

Peu importe qui vous le demande,
ne donnez jamais :

- vos cartes bancaires ou leurs numéros
- vos mots de passe
- des informations personnelles



INFORMATIONS



**Un policier, ou une policière,
ne vous demandera jamais de lui remettre
votre carte bancaire, vos codes d'accès
ou de l'argent.**

PAR TÉLÉPHONE

Une personne que vous ne connaissez pas vous annonce une mauvaise nouvelle, ou une nouvelle stressante qui vous met mal à l'aise. Elle pourrait ensuite vous demander des données personnelles, ou vous dire que quelqu'un se présentera à votre porte pour récupérer de l'argent ou vos cartes. C'est une arnaque!

**RACCROCHEZ. INFORMEZ IMMÉDIATEMENT LA POLICE
(au n° 117). N'OUVREZ PAS LA PORTE.**

À VOTRE PORTE

Certaines personnes peuvent directement se présenter à votre porte en se faisant passer pour des policiers (ou policières) ou des banquiers (ou banquières). Ceci dans le but de récupérer vos cartes bancaires, votre argent ou vos bijoux.

FAITES PREUVE DE VIGILANCE ET N'OUVREZ PAS LA PORTE!

**La police de Lausanne est là pour vous!
En cas d'urgence, au numéro 117
Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire:
prevention.criminalite@lausanne.ch**

Les faux billets pour des événements !

Les différents festivals ont annoncé leur programmation et il n'est pas rare que les billets s'écoulent rapidement. Ceci laisse des personnes déçues de ne pas pouvoir assister aux concerts de leurs artistes préférés. Les escrocs profitent alors de cette déception afin de vous proposer des billets. Elles et ils veillent à apporter une attention particulière aux détails. C'est pour cette raison que nous vous recommandons d'agir avec prudence lors de l'achat de billets pour vos différents événements, que cela soit des concerts ou des événements sportifs.



À VOS AGENDAS! 2025

31 juillet 2025 :

Fête nationale

30 août 2025 :

Marché artisanal

5 octobre 2025 :

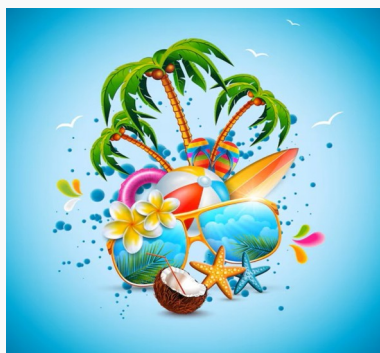
Vide grenier à la Grande salle

25 octobre 2025 :

Disco Kids à la Grande salle

6 décembre 2025 :

Marché de Noël à la Grande salle



**DÉLAI POUR LA REMISE DES
DOCUMENTS POUR LA
PROCHAINE PARUTION FIXÉ AU
30 septembre 2025 !**



Fermeture de l'Administration communale du

28 juillet au 8 août 2025

**Nous vous remercions de votre
compréhension et vous
souhaitons un bel été !**



Commune de Vufflens-la-Ville

Rue de la Poste 10
1302 Vufflens-la-Ville

Administration communale

commune@vufflens-la-ville.ch

Bourse communale

bourse@vufflens-la-ville.ch

Contrôle de l'habitant

habitants@vufflens-la-ville.ch

Horaires d'ouverture

Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Vendredi : 14h00 à 16h00

Téléphone

021 701 32 55